

Affaires courantes

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, une enquête publique s'impose avant que le gouvernement ne privatise tout le secteur nucléaire. Ce projet de loi prévoit d'interrompre temporairement le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder à une enquête publique approfondie sur l'utilisation de l'énergie nucléaire sous toutes ses formes. Après cela, nous serions probablement en mesure de prendre une décision éclairée.

Le projet de loi prévoit essentiellement la tenue d'une enquête publique qui, je dois dire, pourrait être suivie d'un référendum, quoiqu'il y ait de meilleurs moyens de décider de l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada une fois que l'on est en possession de toute l'information nécessaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter le projet de loi C-268, intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (avortement).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, je présente un projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé», qui vise à pénaliser les gouvernements provinciaux qui assument le coût d'avortements qui ont lieu même si la vie de la mère n'est pas menacée. Les montants ainsi versés seraient déduits des contributions fédérales aux provinces au titre des soins de santé.

Je tiens à remercier ma collègue, la députée de Mississauga—Est, d'avoir appuyé ce projet de loi.

[Français]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du fœtus).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du fœtus). S'il est adopté, le fait de provoquer volontairement la mort d'un fœtus sera une infraction dont l'auteur sera passible d'une peine de prison à perpétuité.

Je veux remercier mon collègue, l'honorable député de Mississauga—Est, qui a aussi appuyé ce projet de loi.

[Français]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

Mme Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la semaine dernière à la Chambre, comme il est dit à la page 4952 du *hansard*, j'ai invoqué le Règlement au sujet d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire dont le but visé, d'après ce que j'ai compris, serait le même que celui du projet de loi qu'on vient de nous présenter. La présidence n'a pas encore rendu de décision sur mon rappel au Règlement. Je demande, si c'est permis, d'englober ce projet de loi dans mon dernier rappel au Règlement.

M. le Président: La députée fait une demande qui, dans les circonstances, paraît raisonnable à la Présidence.